


<p>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale</p>  <p>Québec</p>	PROTOCOLE-PCI
	Code : CIUSSCN-DSI-PCI-PRO-004
	Émis par : Direction des soins infirmiers
	Destinataires : Toute personne œuvrant au sein du CIUSSCN ainsi que toute personne se trouvant sur ses lieux
Date d'entrée en vigueur : 16 janvier 2019	
TITRE : Protocole relatif à l'hygiène des mains	

CONSULTATIONS ET RECOMMANDATIONS

- Comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers : 10 mai 2018
- Conseil multidisciplinaire : 7 septembre 2018
- Comité exécutif du Conseil des sages-femmes : 6 juin 2018
- Comité de prévention et contrôle des infections : 18 octobre 2018
- Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens : 9 janvier 2019

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. Objectifs	3
2. Champ d'application	3
3. Définitions	4
4. Microbiologie de la peau	5
5. Indications à l'hygiène des mains (HDM)	5
5.1 Indications générales	5
5.2 Indications spécifiques.....	6
5.2.1 <i>Prestation de soins et services aux usagers</i>	6
5.2.2 <i>Situations particulières</i>	7
5.2.3 <i>Bloc opératoire</i>	8
5.2.4 <i>Service alimentaire</i>	9
5.2.5 <i>Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM)</i>	9
6. Choix du produit d'hygiène des mains (HDM)	9
7. Distributeurs de papier et séchoirs à mains	11
8. Techniques d'hygiène des mains (HDM)	11
9. Obstacles à l'hygiène des mains (HDM)	12
9.1 Ongles	12
9.2 Vernis à ongles	12
9.3 Bijoux.....	12
10. Soins et protection des mains	12
11. Responsabilités	13
11.1 Direction des ressources humaines et communications (DRHC).....	13
11.2 Direction des services techniques (DST)	13
11.3 Direction des soins infirmiers (DSI).....	13
11.4 Gestionnaires	14
11.5 Toute personne œuvrant au sein du CIUSSSCN.....	14
12. Liste des annexes	14
RÉFÉRENCES	15

INTRODUCTION

Ce protocole permet à toute personne œuvrant au sein du CIUSSS de la Capitale-Nationale (CIUSSSCN) de connaître et d'appliquer l'ensemble des moyens préconisés pour prévenir la transmission des infections.

Ce protocole remplace tous documents relatifs à l'hygiène des mains (HDM) qui étaient en vigueur dans les installations fusionnées du CIUSSSCN.

L'HDM est la mesure de prévention et de contrôle des infections (PCI) la plus importante et la plus efficace pour prévenir la propagation des microorganismes responsables des infections associées aux soins de santé.

Les infections liées aux prestations de soins font partie des principales causes de mortalité et de morbidité des usagers, tous âges confondus. Selon l'Agence de la santé publique du Canada (2013), plus de 200 000 usagers sont infectés chaque année lors d'un épisode de soins et plus de 8000 de ces usagers en décèdent. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le respect des bonnes pratiques d'HDM entraînerait une baisse de 50 % et plus des infections nosocomiales (OMS, 2017).

Les bactéries et les virus peuvent persister sur les mains pendant des heures. Des pratiques efficaces d'HDM tuent ou éliminent les microorganismes transitoires se trouvant sur la peau tout en préservant la santé des mains.

1. Objectifs

- Contribuer à prévenir les infections, non seulement chez les usagers ou leurs proches, mais chez toute personne œuvrant au sein du CIUSSSCN.
- Assurer la qualité et la sécurité des soins et services aux usagers.
- Préciser et clarifier les indications relatives à l'HDM selon le rôle de chacun.
- Responsabiliser toute personne œuvrant au sein du CIUSSSCN quant à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires.

2. Champ d'application

Le présent protocole s'applique à toute personne œuvrant au sein du CIUSSSCN ainsi qu'à toute personne se trouvant sur ses lieux.

Par toute personne œuvrant au sein du CIUSSSCN, on entend :

- Tous les employés des secteurs cliniques, administratifs et de soutien;
- Tous les médecins, dentistes, pharmaciens, sages-femmes;
- Tous les stagiaires et bénévoles.

Par toute personne présente sur ses lieux, on entend :

- Les usagers, leurs proches et les visiteurs;
- Les fournisseurs, sous-traitants, partenaires et contractuels.

Il est à noter que les unités CIUSSSCN au CHU de Québec – Université Laval sont assujetties au présent protocole. Toutefois, l'application de celui-ci doit s'effectuer conformément aux modalités prévues à l'entente entre le CIUSSSCN et le CHU de Québec – Université Laval en matière de PCI.

L'application et le suivi du présent protocole relèvent de la Direction des soins infirmiers (DSI) par l'entremise du Service de PCI en collaboration avec l'ensemble des directions.

3. Définitions

Dispositifs médicaux : Article, instrument, appareil ou dispositif utilisé aux fins de diagnostic, de traitement ou de soins de santé de l'être humain.

Environnement de l'utilisateur : Environnement situé à proximité de l'utilisateur, dans son espace-lit. Dans une chambre individuelle, cette zone s'étend à toute la pièce. Dans une chambre multiple ou une salle de traitement, cette zone est située à environ 1 mètre autour de l'utilisateur.

Environnement de soins : Environnement qui se trouve à l'extérieur de la zone de soins immédiate de l'utilisateur. Dans une chambre individuelle, c'est à l'extérieur de la chambre. Dans une chambre à plusieurs lits ou une salle de traitement, cette zone est située hors de l'espace-lit de l'utilisateur (environ 1 mètre).

Hygiène des mains (HDM) : Terme général désignant le lavage des mains, l'antisepsie des mains et les mesures prises pour maintenir des mains et des ongles en santé.

Infection nosocomiale : Infection acquise au cours d'un épisode de soins, quel que soit le lieu où ils sont administrés.

Microorganisme : Organisme que l'on ne peut examiner qu'à l'aide d'un microscope. Les microorganismes comprennent les bactéries, les mycètes, les protozoaires, ainsi que les virus.

Proche : Toute personne de l'entourage qui apporte un soutien significatif, continu ou occasionnel à un usager. Il peut s'agir d'un membre de la famille ou d'un ami.

Savon antiseptique : Produit ayant une activité antimicrobienne qui est conçu pour être appliqué sur la peau ou sur d'autres tissus superficiels. Il élimine à la fois la flore transitoire et la flore résidente.

Savon hygiénique : Détergents utilisés pour l'élimination physique de la saleté et des microorganismes. Ces savons fonctionnent principalement par action mécanique. Ils ne contiennent pas d'agent antimicrobien ou de très faibles concentrations à des fins de conservation.

Solution hydro-alcoolique (SHA) : Préparation contenant de l'alcool (liquide, gel ou mousse) conçue pour être appliquée sur les mains afin d'éliminer ou de détruire les microorganismes. Ces préparations contiennent un ou plusieurs types d'alcool (éthanol, isopropanol ou n-propanol) et peuvent contenir des émollients et d'autres ingrédients actifs.

Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) : Service qui regroupe les activités reliées aux processus de décontamination, désinfection, stérilisation, entreposage et distribution d'instruments, d'appareils ou autres articles de façon à permettre leur réutilisation pour des soins aux usagers.

Usager : Toute personne recevant des soins et services du CIUSSSCN dans l'une ou l'autre des installations ou à son domicile.

Utilité propre : Pièce réservée au rangement et à l'entreposage du matériel et des équipements propres (ex. : bassine propre, équipement de loisirs ou d'ergothérapie, matériel d'évaluation d'orthophonie).

Utilité souillée : Pièce réservée à l'entreposage temporaire du matériel souillé et aux procédures de nettoyage et de désinfection (ex. : lave-bassine, instruments médicaux).

4. Microbiologie de la peau

La peau est une barrière naturelle qui préserve l'organisme des agressions extérieures tant mécaniques que chimiques. Elle limite la pénétration de substances exogènes comme le passage des microorganismes.

La peau abrite des microorganismes faisant partie d'une des catégories suivantes : la flore transitoire ou la flore résidente.

Les microorganismes de la flore transitoire se multiplient dans les couches supérieures de la peau et sont contractés par contact direct entre des personnes ou avec du matériel ou un environnement contaminé. Elle varie au cours de la journée selon les activités et les conditions environnantes. Les microorganismes qui la composent se transmettent facilement et sont souvent la cause d'infections associées aux soins de santé.

Quant aux microorganismes de la flore résidente, ils se retrouvent dans les couches plus profondes de la peau et sont plus difficiles à éliminer. Cette flore évolue et change tout au long de la vie de l'hôte. Elle varie chez un même individu ainsi que d'un individu à un autre et se renouvelle régulièrement. Ces microorganismes survivent et prolifèrent sur la peau. En règle générale, ils ne causent pas d'infections et peuvent même être bénéfiques pour la santé de la peau. Toutefois, un geste invasif peut modifier cette flore et induire un processus infectieux.

5. Indications à l'hygiène des mains (HDM)

5.1 Indications générales

Les indications générales suivantes nous précisent dans quelles situations l'HDM doit être réalisée par tous, et ce, dans tous les milieux :

- En entrant et en sortant de l'installation;
- Lors des déplacements entre les différentes unités ou les secteurs d'activité;
- Avant et après les repas;
- Après être allé à la toilette;
- Après s'être mouché ou avoir toussé;
- Après avoir fumé;
- Lorsque les mains sont visiblement souillées.

5.2 Indications spécifiques

Il existe des indications spécifiques dans le processus de prestation de soins et services aux usagers où le risque de transmission est plus élevé et où l'HDM est essentielle.

5.2.1 Prestation de soins et services aux usagers	
Les 4 moments dans tous les milieux sont (annexe 1)	
<ol style="list-style-type: none">1. Avant un contact avec l'utilisateur ou son environnement (ex. : chambre, salle de traitement, salle d'examen, domicile)2. Avant une intervention aseptique (ex. : soins de plaie)3. Après un risque de contact avec des liquides biologiques et lors du retrait des gants (ex. : changement de culotte d'incontinence, soins de bouche, contact avec de la salive)4. Après un contact avec l'utilisateur ou son environnement (ex. : chambre, salle de traitement, salle d'examen, domicile)	
Indications supplémentaires	
Activité individuelle/de groupe dans une salle d'évaluation ou de thérapie	<ul style="list-style-type: none">• Avant et après l'activité
Aires communes ou de rassemblement des usagers	<ul style="list-style-type: none">• Avant de commencer et de terminer une activité• Si des soins directs sont donnés dans ces lieux, les 4 moments de l'HDM doivent être respectés
Approche repas	<ul style="list-style-type: none">• Avant d'aider les usagers à manger• Si les mains de la personne aidante sont exposées à la salive ou aux muqueuses, elle doit faire l'HDM avant de continuer
Manipulation du matériel	<ul style="list-style-type: none">• Avant de manipuler du matériel propre et stérile• Après avoir manipulé du matériel souillé
Description de l'environnement de l'utilisateur	
Chambre individuelle	Toute la pièce
Salle de traitement individuelle	Toute la pièce
Chambre partagée	L'espace qui entoure le rideau ou un (1) mètre autour du lit
Salle de traitement partagée	L'espace qui entoure le rideau ou un (1) mètre autour du lit
Domicile	Tout le domicile

5.2.2 Situations particulières

SITUATIONS PARTICULIÈRES	TYPE D'HDM	PRODUIT D'HDM	INFORMATION PERTINENTE
Mains visiblement souillées	Lavage hygiénique ou antiseptique	Savon hygiénique ou antiseptique	<ul style="list-style-type: none"> • L'action mécanique de la friction et du rinçage des mains est importante pour éliminer la saleté • La présence de matière organique réduit l'efficacité de l'alcool
Mains visiblement souillées et absence d'eau courante	Friction antiseptique	Solution hydro-alcoolique (SHA)	<ul style="list-style-type: none"> • Essuyer les mains pour enlever les saletés puis utiliser la SHA
Mains humides	Lavage hygiénique ou antiseptique	Savon hygiénique ou antiseptique	<ul style="list-style-type: none"> • Les SHA ne devraient pas être utilisées avec de l'eau ou lorsque les mains sont humides • Cela réduit l'alcool et en diminue l'efficacité
Après exposition à des microorganismes sporulés (ex. : Clostridium difficile)	Lavage hygiénique ou antiseptique	Savon hygiénique ou antiseptique	<ul style="list-style-type: none"> • L'action mécanique du lavage des mains à l'eau et au savon et le rinçage sont les moyens les plus efficaces pour diminuer la présence de spores • Les SHA ne sont pas efficaces pour détruire les spores du Clostridium difficile
Avant une chirurgie mineure OU Avant une intervention invasive (ex. : soins de plaies, accouchement)	Lavage ou friction antiseptique	Savon antiseptique ou solution hydro-alcoolique (SHA)	<ul style="list-style-type: none"> • Il est souhaitable d'utiliser un produit ayant une activité antiseptique prolongée en raison de la : <ul style="list-style-type: none"> ○ Multiplication rapide des bactéries sur les mains quand on porte des gants de façon prolongée ○ Forte incidence de perforations trouvées sur les gants

5.2.3 Bloc opératoire

Avant 1^{er} intervention de la journée

- Procéder à l'HDM et à l'hygiène des avant-bras à l'eau et au savon hygiénique pour la durée recommandée par le fabricant
- Effectuer le curage des ongles sous l'eau courante (ne pas répéter entre les chirurgies sauf si une situation particulière l'exige)

Effectuer un nettoyage chirurgical avec la brosse éponge (durée 6 minutes)

OU

Nettoyage chirurgical avec un antiseptique chirurgical après avoir préalablement asséché les mains

- Utiliser la brosse-éponge et appliquer, avec un geste de « va et vient » sur les mains et les avant-bras jusqu'au coude, la solution de brosse du côté de l'éponge et produire une mousse sur la peau. S'assurer de ne plus toucher à rien
 - Le côté brosse ne doit pas être utilisé, car il peut endommager la peau et causer une desquamation, ce qui augmente la quantité de pathogènes. Le côté éponge est aussi efficace que le côté brosse
 - Essuyer avec une serviette stérile avant de mettre des gants stériles
- Première pression du produit (2 ml) dans la paume de la **main droite** :
 - Garder une distance de 3 à 5 cm du bec verseur
 - Plonger le bout des 5 doigts de la main gauche dans la solution et faire pénétrer sous les ongles
 - Avec la main droite, étendre uniformément le reste de la solution sur le dessus de la main et l'avant-bras jusqu'au-dessus du coude)
 - Continuer de frotter la solution jusqu'à ce que l'avant-bras soit complètement sec
 - Deuxième pression du produit (2 ml) dans la paume de la **main gauche** :
 - Répéter la même procédure qu'avec la main droite
 - Troisième pression du produit (2 ml) dans la paume d'une main :
 - Appliquer de nouveau sur toutes les surfaces des deux mains jusqu'aux poignets
 - Terminer en effectuant un rond au pourtour des poignets
 - Continuer de frotter la solution jusqu'à ce qu'elle se soit complètement évaporée des mains et des poignets. Ne jamais utiliser de serviette
 - Laisser sécher complètement avant de mettre des gants stériles

5.2.4 Service alimentaire

Se référer au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

5.2.5 Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM)

- Avant d'entrer à l'intérieur d'une aire de retraitement, incluant la zone où sont entreposées les armoires d'endoscopes
- Avant et après l'exécution d'une tâche
- Après avoir manipulé des dispositifs médicaux (DM) à risque d'être contaminés ou souillés de matière biologique
- Avant de sortir de la zone de décontamination
 - Un lavage des mains avec un savon antiseptique doit être effectué
 - ✓ L'action mécanique de la friction et du rinçage des mains est importante pour éliminer la saleté
 - ✓ La présence de matière organique réduit l'efficacité de l'alcool
- Après s'être touché le visage
- Avant de manipuler des DM désinfectés ou stérilisés

6. Choix du produit d'hygiène des mains (HDM)

À l'exception des situations particulières mentionnées au point 5.2.2, il est préférable de frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique (SHA) dans un contexte de soins et services. Cette SHA doit contenir de 70 à 90 % d'alcool pour l'antisepsie de routine.

Avantages des SHA :

- Plus efficaces;
- La technique prend moins de temps que le lavage des mains avec l'eau et le savon;
- Plus faciles d'accès;
- Moins irritantes pour les mains;
- Peuvent être utilisées autant de fois que nécessaire dans la mesure où les mains ne sont pas humides ni souillées.

Le tableau ci-dessous décrit les lieux d'installation des différents produits.

Produits d'hygiène des mains (HDM)				
Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des cartouches à usage unique • Remplacer tous les distributeurs à remplissage par des distributeurs à cartouche à usage unique 			
Précisions	Solution hydro-alcoolique (SHA)	Savon hygiénique	Savon antiseptique	Crème à mains
<p>Lieux d'installation des produits d'HDM où des soins et services sont offerts</p> <p><u>et</u></p> <p>à tous les endroits jugés nécessaires</p>	<p>Par exemple (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux entrées des installations • Dans les corridors • Intérieur ou extérieur de la chambre de l'utilisateur • Aires communes • Entrée des unités de soins • Poste des infirmières • Chariot à médicament • Salle de traitement/intervention/activités • À l'intérieur de l'utilité propre et du local de fournitures médicales • À l'extérieur de l'utilité souillée • À toutes les entrées et sorties des aires de retraitement • Salle de repos (zone de soutien) • Vestiaire • Salle de réunion 	<p>Par exemple (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poste des infirmières • Salle de traitement/intervention/activités • Postes d'HDM • Salles de bain 	<p>À proximité des endroits où des soins invasifs sont prodigués, par exemple (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poste des infirmières • Chambre d'accouchement • Cliniques spécialisées • Pharmacie • Salle de traitement <p>N. B. : Poste d'HDM au savon antiseptique obligatoire à la sortie de la zone de décontamination de l'URDM</p>	<p>S'assurer d'avoir des distributeurs accessibles à tous les prestataires de soins et services, par exemple (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poste des infirmières • Salle de repos des employés
À éviter	<ul style="list-style-type: none"> • Installer à proximité d'une source inflammable (ex. : prise de courant, interrupteur, tapis) • Installer à proximité d'un lavabo 	<ul style="list-style-type: none"> • Pain de savon, sauf pour l'usage personnel et exclusif d'un usager 	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation lorsqu'elle n'est pas indiquée peut irriter les mains inutilement 	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation de crème à mains personnelle en raison de la non-compatibilité avec les produits d'HDM

Il est à noter que les endroits pourraient s'avérer différents selon l'évaluation du risque. Consulter le Service de PCI, au besoin

7. Distributeurs de papier et séchoirs à mains

Un bon séchage est important pour préserver la santé des mains.

- 1) Privilégier l'utilisation des serviettes en papier jetables, car elles comportent moins de risque de contamination croisée.

Les distributeurs de serviettes en papier jetables doivent être :

- Installés de manière à être facile d'accès;
- Conçus de façon à ce que l'on puisse prendre une serviette sans toucher l'appareil.

- 2) Éviter l'utilisation des séchoirs à air chaud dans les secteurs cliniques.

Si l'on utilise des séchoirs à air chaud dans les secteurs non cliniques (publics), il faut :

- Installer des robinets électriques;
- Prévoir une solution de rechange si panne ou interruption électrique.

8. Techniques d'hygiène des mains (HDM)

Principes généraux	
<ul style="list-style-type: none">• Action mécanique vigoureuse (friction)• Temps de friction de 20 secondes• Appliquer le produit sur toutes les surfaces des mains en portant une <u>attention particulière</u> à ces endroits que l'on oublie le plus souvent de nettoyer :<ul style="list-style-type: none">○ Au bout des doigts○ À l'espace entre les doigts○ Au revers des mains○ À la base des pouces	
Spécificité à chacune des techniques	
Solution hydro-alcoolique - SHA (annexe 2)	Eau/Savon (annexe 3)
<ul style="list-style-type: none">• Mettre dans la paume une pression du produit• Appliquer le produit sur toutes les surfaces des mains• Frotter jusqu'à ce que le produit soit <u>complètement évaporé</u> * <p><i>* Ne pas secouer ni essuyer les mains pour enlever l'excédent de SHA.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Mouiller les mains à l'eau tiède• Appliquer le savon liquide ou en mousse• Faire mousser vigoureusement le savon sur toutes les surfaces des mains• Rincer à fond en frottant pour éliminer les résidus de savon• Sécher les mains délicatement avec une serviette en papier• Fermer le robinet avec la serviette en papier afin d'éviter de se contaminer à nouveau

9. Obstacles à l'hygiène des mains (HDM)

Les ongles artificiels ou avec prothèses plastifiées ou vernis ainsi que le port de bijoux peut influencer l'efficacité de l'HDM

9.1 Ongles

Les ongles longs sont difficiles à nettoyer, peuvent percer les gants et abritent plus de microorganismes que les ongles courts. Il faut donc s'assurer que les ongles sont propres et courts.

Les ongles artificiels abritent plus de microorganismes et sont plus difficiles à nettoyer que les ongles naturels. Ils sont associés à des éclosions, notamment dans des pouponnières et d'autres services de soins intensifs, ainsi qu'à des infections du champ opératoire et des bactériémies liées à l'hémodialyse. Le port de ceux-ci est également associé à de mauvaises pratiques d'HDM et accroît les cas de déchirement de gants.

Pour ces raisons, quiconque est en contact direct avec un usager ne doit pas porter d'ongles artificiels ni de prothèses plastifiées.

9.2 Vernis à ongles

Des études ont démontré que le vernis à ongles écaillé ou porté pendant plus de quatre (4) jours peut abriter des microorganismes que l'HDM ne parvient pas à déloger, même au moyen d'une SHA garantissant une activité antimicrobienne prolongée.

Il a été démontré que les vernis endommagent les ongles en les rendant plus faibles, cassants et minces, ce qui accroît les risques qu'ils cassent. Un lien a aussi été établi entre l'application d'effets décoratifs sur les ongles et des éclosions d'infection.

Pour ces raisons, quiconque est en contact direct avec un usager ne doit pas porter de vernis à ongle.

9.3 Bijoux

Selon l'Ordre des infirmiers et infirmiers du Québec, pour que l'hygiène des mains soit optimale, elle doit être faite sans entrave. Lorsque les soins directs sont prodigués au client, l'infirmière doit s'abstenir de porter tout type de bijoux comme des bagues, des bracelets ou une montre, d'autant plus que ceux-ci peuvent également compromettre l'intégrité des gants.

Pour ces raisons, quiconque est en contact direct avec un usager de ne pas porter de bagues ni de bracelets. Il est possible de porter une alliance et une montre, mais on ne doit pas les toucher ni les manipuler lorsque des soins sont prodigués.

10. Soins et protection des mains

L'état des mains peut avoir un impact sur l'efficacité de l'HDM. Lorsqu'elle est intacte, la peau est le premier moyen de défense contre les microorganismes. Une dermatite, les fissures, les coupures ou les éraflures peuvent retenir les bactéries et nuire à l'HDM. De plus, la dermatite accélère la desquamation, ce qui libère des pathogènes.

Il existe plusieurs stratégies pour maintenir l'intégrité de la peau :

- L'hydratation améliore et maintient la santé de la peau. Les prestataires de soins et services devraient utiliser la crème qui est fournie par l'établissement et qui est compatible avec les produits d'HDM. Afin de traiter ou de prévenir les dommages cutanés des mains, il est recommandé d'appliquer la crème :
 - Au début et à la fin du quart de travail;
 - Avant les pauses;
 - Avant le temps de repas.
- Privilégier les SHA, car elles irritent moins la peau que le lavage à l'eau et au savon. De plus, elles pourraient réduire le risque de dermatite en raison des émoullissants qu'elles contiennent.
- Lors de l'utilisation de la technique avec l'eau et le savon :
 - Mouiller les mains avant de prendre le savon puisque celui-ci est un produit concentré qu'il faut diluer avant l'utilisation;
 - Enlever les bagues qui peuvent contribuer à exacerber les dermites et l'eczéma en emprisonnant l'humidité et certains irritants sous celles-ci;
 - Il est conseillé d'appliquer au plus entre 1 à 2 pressions du produit. Une trop grande quantité du produit devient difficile à rincer et les résidus de savon abîment la peau à cause de l'effet détergent qui perdure sur les mains;
 - La qualité du rinçage permet d'éliminer les résidus de savon qui pourraient abîmer la peau;
 - L'eau devrait être tiède, car l'eau chaude ou très froide assèche davantage la peau;
 - Il est important de se sécher délicatement les mains en épongeant et en évitant de frotter la peau.
- Les prestataires de soins et services doivent également veiller à la protection de l'intégrité de leur peau à l'extérieur du travail en protégeant leurs mains contre les conditions extrêmes telles que le froid et les irritants comme les produits chimiques.

11. Responsabilités

11.1 Direction des ressources humaines et communications (DRHC)

- Assurer le suivi des employés aux prises avec des problèmes dermatologiques ou des allergies aux produits relatifs à l'HDM.

11.2 Direction des services techniques (DST)

- Installer les équipements nécessaires pour procéder à l'HDM.
- Maintenir les distributeurs fonctionnels.
- Procéder au remplacement des cartouches dans tous les distributeurs reliés à l'HDM.
- S'assurer de respecter les dates d'expiration des produits d'HDM.
- Prévoir lors de travaux de construction et de rénovation les équipements et le matériel nécessaires pour effectuer l'HDM.

11.3 Direction des soins infirmiers (DSI)

- Élaborer les outils cliniques en matière de pratiques exemplaires d'HDM et en assurer la mise à jour.
- Élaborer, rendre disponibles et offrir des activités de formation.

- Assurer un soutien d'expertise-conseil à toute personne concernée par le présent protocole.
- Assurer la mise à jour du protocole selon les données probantes de la littérature et des recherches.

11.4 Gestionnaires

- Promouvoir, appliquer et s'assurer du respect du présent protocole dans leurs secteurs d'activité.
- S'assurer d'avoir les équipements et les produits requis aux pratiques exemplaires d'HDM.
- S'assurer que les personnes sous leur responsabilité reçoivent l'information, la formation et le soutien nécessaire.
- En cas de non-respect du présent protocole, appliquer les mesures administratives ou disciplinaires requises.
- Informer toute personne se trouvant sur les lieux d'une installation du CIUSSSCN de procéder à l'HDM (ex. : usager et son proche, visiteur, fournisseur, sous-traitant, partenaire, contractuel)

11.5 Toute personne œuvrant au sein du CIUSSSCN

- Connaître et respecter le présent protocole.
- Aider ou encourager les usagers et leurs proches à procéder à l'HDM.
- Contribuer à l'éducation des personnes se trouvant sur les lieux du CIUSSSCN en les informant des pratiques d'HDM à utiliser (ex. : visiteurs, fournisseurs, sous-traitants, partenaires, contractuels).
- Demander à toute personne qui omettrait de le faire d'appliquer les mesures d'HDM.

12. Liste des annexes

ANNEXE 1 : Les 4 moments de l'hygiène des mains

ANNEXE 2 : Technique d'hygiène des mains avec les solutions hydro-alcooliques

ANNEXE 3 : Technique d'hygiène des mains avec l'eau et le savon

RÉFÉRENCES

Accreditation Agrément Canada Qmentum. *Normes : prévention et contrôle des infections*, Accreditation Canada et ses bailleurs de licence, 28 juillet 2017, Version 12, 64 p.

Agence de la santé publique du Canada. *Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins*, Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2016, 265 p. Disponible également par Internet à l'adresse : <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/diseases-conditions/routine-practices-precautions-healthcare-associated-infections/pratiques-de-base-precautions-infections-aux-soins-de-sante-2016-FINAL-fra.pdf>

Agence de la santé publique du Canada. *Pratiques en matière d'hygiène des mains dans les milieux de soins*, Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2012, 104 p. Disponible également par Internet à l'adresse : http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/aspc-phac/HP40-74-2012-fra.pdf

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé; Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. *Pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans tous les établissements de soins de santé, 4e édition*, Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, avril 2014, 99 p. Disponible également par Internet à l'adresse : <https://www.publichealthontario.ca/fr/eRepository/2010-12%20BP%20Hand%20Hygiene%20-%20FR.pdf>

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé; Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. *Pratiques exemplaires pour les programmes de prévention et de contrôle des infections en Ontario dans tous les établissements de soins de santé, 3e édition*, Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, mai 2012, 104 p. Disponible également par Internet à l'adresse : http://www.publichealthontario.ca/fr/eRepository/BP_IPAC_in_Ontario_2012_FR.pdf

Canadian Standards Association Group. *Canadian Health Care Facilities – Planning, Design and Construction*, CSA, 2011, reaffirmed in 2016, CSA Z8000-11 (R2016), 448 p. Accessible par Internet à l'adresse: <http://shop.csa.ca/en/canada/health-care-facility-engineering/z8000-11-r2016/inv/27033042011>

Canadian Standards Association Group (Groupe CSA). *Retraitement des dispositifs médicaux – Exigences générales*, Groupe CSA, novembre 2014, CSA Z314.0-13, 151 p.

Centers for Disease Control and Prevention. “Guideline for Hand Hygiene in Health-Care Settings”, *Morbidity and Mortality Weekly Report - Recommendations and Reports*, Atlanta, U.S. Government Printing Office, October 25, 2002, Vol. 51, No. RR-16, 56 p. Disponible également par Internet à l'adresse : <https://www.cdc.gov/mmwr/PDF/rr/rr5116.pdf>

Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Capitale-Nationale. *CIUSSSCN-DSI-PCI-Recommandation 001 : principes généraux d'entreposage du matériel stérile, propre et souillée*, 2016, révisé en septembre 2017, 2 p. Disponible également par Internet à l'adresse : <http://zone-ciuss.r03.rtss.qc.ca>

Gouvernement du Québec. *Portail santé mieux-être : lavage des mains*, [En ligne], mis à jour le 5 octobre 2017. <http://sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/lavage-des-mains> (Consulté le 20 mars 2018).

Institut national de santé publique du Québec. *Document synthèse : l'hygiène et autres mesures de prévention des infections associées aux bactéries multirésistantes*, Québec, L'Institut, juin 2014, 13 p. Disponible également par Internet à l'adresse : <https://www.inspq.qc.ca/publications/1826>

Institut national de santé publique du Québec. *Retraitement des dispositifs médicaux critiques : guide de pratique*, Québec, L'Institut, mai 2014, 226 p. Disponible également par Internet à l'adresse : https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1873_Retraitement_Dispositifs_Medicaux.pdf.

Institut national de santé publique du Québec. *Sélection des solutions hydro-alcooliques en milieu de soin*, Québec, L'Institut, septembre 2010, 57 p. Disponible également par Internet à l'adresse : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/1175_solutionshydroalcooliques.pdf

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. *Pour une prestation sécuritaire des soins de santé au Québec : plan d'action ministériel 2015-2020 sur la prévention et le contrôle des infections nosocomiales*, Québec, Le Gouvernement, 16 juin 2015, 66 p. Disponible seulement en version électronique par Internet à l'adresse : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001039>

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. *La prévention et le contrôle des infections nosocomiales : cadre de référence à l'intention des établissements de santé et de services sociaux du Québec*, 2006, mis à jour en 2017, 33 p. Disponible seulement en version électronique par Internet à l'adresse : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001965>

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. *Guide de consultation rapide du programme Lavez-vous les mains : programme ontarien d'hygiène des mains fondé sur l'expérience à l'intention des hôpitaux*, Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2008, 16 p. Disponible également par Internet à l'adresse : <http://www.publichealthontario.ca/fr/eRepository/a-quick-guide-to-just-clean-your-hands-french.pdf>

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. *Lavez-vous les mains : programme de soins et protection des mains*, Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2008, 16 p. Disponible également par Internet à l'adresse : <https://www.publichealthontario.ca/fr/eRepository/hand-care-program-french.pdf>

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. *Image professionnelle des infirmières-Prise de position*, Montréal, 2018, 13 p.

Organisation mondiale de la santé. *Hygiène des mains et parcours d'un patient chirurgica*, [En ligne], 2016. http://www.who.int/gpsc/5may/hh_infographic_A4_FR.pdf?ua=1 (Consulté le 20 mars 2018).

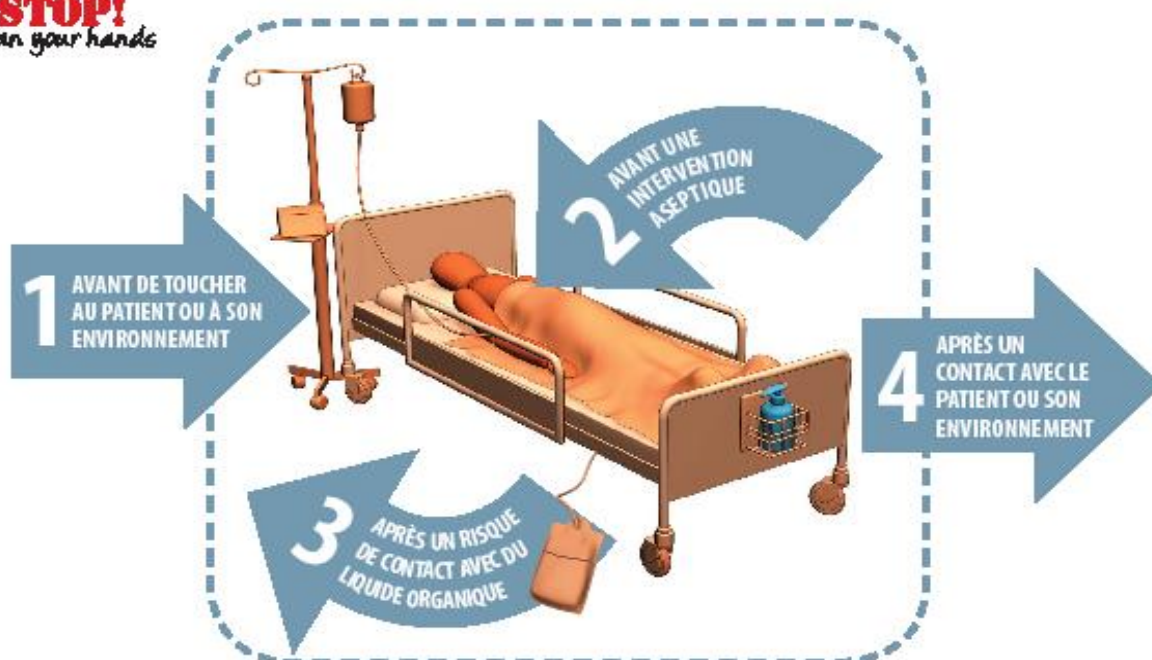
Organisation mondiale de la santé. *Résumé des Recommandations de l'OMS pour l'hygiène des mains au cours des soins : premier défi mondial pour la sécurité des patients - un soin propre est un soin plus sûr*, Genève, Suisse, Les Éditions de l'OMS, 2010, 58 p. Disponible également par Internet à l'adresse : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/70469/1/WHO_IER_PSP_2009.07_fre.pdf

Pavillon du parc. *Les 4 moments pour l'hygiène des mains*, [En ligne]. <http://www.pavillonduparc.qc.ca/prevention-et-securite/> (Consulté le 20 mars 2018)

Société française d'hygiène hospitalière. *Recommandations pour l'hygiène des mains, Volume XVII – N°3*, France, juin 2009, 240 p. Disponible également par Internet à l'adresse : https://sf2h.net/wp-content/uploads/2009/07/SF2H_recommandations_hygiene-des-mains-2009.pdf



Les 4 moments pour l'hygiène des mains.



1	AVANT de toucher au patient ou à son environnement	QUAND ? Nettoyez-vous les mains en entrant : • avant de toucher le patient ou • avant de toucher tout objet ou meuble dans l'environnement immédiat du patient
		POURQUOI ? Pour protéger le patient et son environnement des germes nuisibles que vous pourriez avoir sur les mains.
2	AVANT une intervention aseptique	QUAND ? Lavez-vous les mains immédiatement avant une intervention aseptique.
		POURQUOI ? Pour protéger le patient contre les germes, y compris ses propres germes, pouvant envahir son organisme.
3	APRÈS un risque de contact avec du liquide organique	QUAND ? Lavez-vous les mains immédiatement après un risque de contact avec du liquide organique (et après avoir enlevé les gants).
		POURQUOI ? Pour vous protéger et protéger l'environnement des germes du patient.
4	APRÈS un contact avec le patient ou son environnement	QUAND ? Nettoyez-vous les mains en sortant : • après avoir touché le patient ou • après avoir touché tout objet ou meuble dans l'environnement immédiat du patient
		POURQUOI ? Pour vous protéger et protéger l'environnement des germes du patient.

Adapté de l'affiche de l'OMS « Les 5 indications à l'hygiène des mains », 2008.

©Reproduit avec l'autorisation du gouvernement de l'Ontario

Technique d'hygiène des mains avec les solutions hydro-alcooliques (SHA)

Comment désinfecter vos mains



1

Prenez un peu de produit antiseptique (liquide, gel ou mousse).



2

Frottez le bout des doigts.



3

Frottez l'intérieur des mains et les pouces.



4

Frottez entre les doigts.



5

Frottez l'extérieur des mains.

FROTTEZ LES MAINS JUSQU'À CE QU'ELLES SOIENT SÈCHES, SANS UTILISER DE PAPIER ESSUIE-MAINS.

msss.gouv.qc.ca/grippe

Santé
et Services sociaux
Québec

12-207-07 FA © Gouvernement du Québec, 2012

Technique d'hygiène des mains avec l'eau et le savon

Le lavage des mains, simple et efficace!



1 MOILLER



2 SAVONNER



3 FROTTER DE 15
À 20 SECONDES



4 NETTOYER
LES ONGLES



5 RINCER



6 SÉCHER



7 FERMER AVEC
LE PAPIER

12-2017-0254 - © Gouvernement du Québec, 2012

msss.gouv.qc.ca/grippe

Santé
et Services sociaux
Québec 